



EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Aménagement Economique et
Urbain

L'an deux mille quinze le dix sept décembre à dix huit heures, *le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
63	63	61

Objet de la délibération:
Convention d'intervention foncière sur le site des cadenades - en phase réalisation - Approbation et signature de l'Avenant N°1

PRÉSENTS :

Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Francine REGAZZETTI, Laure REIG, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Valéria VECCHIO, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉS:

Fabien MATRAS pouvoir à Laure REIG, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Sophie DUFOUR, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Florence LEROUX pouvoir à Richard STRAMBIO, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Jacques MICHEL pouvoir à Francine FIORINI

ABSENTS :

Grégory LOEW, David SONNEVILLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christophe CARRIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Hugues MARTIN

Transmis le : 22 DEC. 2015

Au Représentant de l'État,
conformément aux dispositions
de la loi du 2 mars 1982

Communauté d'Agglomération
Dracénoise
Affiché le 23 DEC. 2015

Le 23 février 2012, la Communauté d'Agglomération Dracénoise, la Commune du Muy et l'EPF PACA ont signé une convention d'intervention foncière en vue de la réalisation de programmes d'habitat mixte portant sur un périmètre d'environ 11 ha au Muy, dénommé « Cadenades » et pour un montant total de 9 000 000 € HT.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2015.

L'envergure et l'état d'avancement du projet des Cadenades nécessite, aujourd'hui, la signature d'un avenant pour tenir compte des évolutions du projet, acter l'engagement des partenaires pour la suite du projet et prendre en compte le nouveau programme pluriannuel d'intervention de l'EPF PACA.

Pour mener à bien ce programme, différentes études préalables à la création de la future « ZAC des Cadenades » ont été réalisées sur les années 2012 à 2015.

Aujourd'hui, environ 9,7 ha de la zone sont sous maîtrise foncière de l'EPF, pour un montant total de 8 020 000 € HT.

L'avenant n°1 à ladite convention a pour objet :

- D'adapter le périmètre d'intervention au titre de la présente convention au périmètre du projet retenu en portant ce dernier à 12 ha environ (+ 1 ha) ;
- D'insérer un nouvel article relatif à l'engagement des parties sur un planning prévisionnel de la mise en œuvre des procédures préalables nécessaires (création de ZAC – consultation choix opérateur...) pour permettre les premières cessions par l'EPF ;
- De prolonger, pour une durée de 3 ans, la présente convention soit jusqu'au 31 décembre 2018.

En outre, il est nécessaire d'adapter la convention initiale aux nouvelles règles du Programme Pluriannuel de l'EPF PACA, notamment concernant :

- les modalités de cession ;
- la communication sur le projet ;
- les modalités de gestion.

Au terme de la période de portage, les biens acquis par l'EPF PACA n'ayant pas fait l'objet d'une cession à un opérateur, seront rachetés par la CAD ou revendus par l'EPF.

En conséquence et au vu de l'avis de la commission Urbanisme en date du 1er décembre 2015, il est demandé au conseil d'agglomération de bien vouloir :

- Approuver les termes de l'avenant N°1 à la « convention opérationnelle en phase réalisation sur le site des Cadenades » joint à la présente délibération ;
- Autoriser Monsieur le Président, ou son Vice Président délégué, à signer ledit avenant n°1 ainsi que tout document afférent.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 17 décembre 2015

Olivier AUDIBERT-TROIN



A handwritten signature in black ink, reading 'Olivier Audibert-Troin'.

Président
Député du Var

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois vaut rejet.